

**Note sur le document de réflexion produit par
Denis Villeneuve du Ministère des Communications
et intitulé "La formation en audiovisuel à Montréal - Bilan et perspectives"**

*par Paul Inchauspé,
Directeur général du Collège Ahuntsic*

Août 1990

Le point de vue que j'exprimerai sur votre document est limité. Il ne reflète que la perspective découlant de ma position. Aussi, d'entrée de jeu, je me permets de l'explicitier.

a) C'est le **point de vue d'une institution qui, depuis seize ans, s'est intéressée au problème de la formation de niveau collégial dans les métiers du cinéma**. De nombreux rapports ont été produits par le Collège dès 1973 sur cette question. Un projet de programme de DEC en cinéma a été élaboré et présenté au ministère dès 1974. Des constructions nouvelles terminées en 1976 ont même prévu des espaces de 8 000 pieds carrés pour aménager un plateau de tournage et de salles spécialisées, espace toujours disponible mais non aménagé. Mais ces différents projets n'ont pas abouti devant les hésitations du ministère de l'Éducation. En 1981, la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel était créée sous la présidence de Guy Fournier. Cette commission devait proposer des solutions (je vous envoie ses recommandations concernant la formation). Mais la crise du financement public et la récession économique ont relégué les projets et le rapport de cette commission sur les tablettes.

Les tentatives de mise en oeuvre de projets de formation pour les métiers du cinéma et de l'audiovisuel forment une longue suite d'avatars. Or, quand on ignore le passé, on s'expose à le reproduire. Aussi, je me permets de vous envoyer une copie du mémoire présenté par le Collège Ahuntsic à la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel en 1981. A sa lecture, vous verrez que la problématique de fond n'a pas changé. Mais certains éléments nouveaux de la conjoncture que vous indiquez dans votre document et ceux que je vous préciserai concernant les réseaux d'éducation permettent sans doute maintenant d'espérer aboutir.

b) C'est aussi le **point de vue d'un collège qui veut innover dans les modèles de formation technique**. L'Institut de technologie Laval et l'Institut des Arts graphiques, qui ont donné naissance (avec le Collège Saint-Ignace) au Collège Ahuntsic, avaient dans leur temps des statuts d'établissements pilotes. Nous essayons de maintenir cette tradition. Aussi, ces dernières années, nous travaillons activement à transformer l'enseignement technique de niveau collégial pour faire face à la conjoncture actuelle. D'autres formats de formation et d'autres stratégies que celles pratiquées jusqu'à présent doivent être mis en oeuvre. Pour aller dans ce sens, nous produisons des documents d'analyse, développons des formes nouvelles d'intervention et proposons des projets-pilotes quand la forme proposée est trop iconoclaste pour les gardiens du temple du ministère de l'Enseignement supérieur.

Ici encore, je me permets de vous envoyer deux documents. L'un est une communication que j'ai faite au "Colloque libre-échange et éducation" en novembre 1989, l'autre est un projet de mise en oeuvre d'enseignement coopératif dans un programme conduisant à un DEC. Ces textes devraient aussi vous permettre d'éclairer et de situer les commentaires que je vais maintenant faire sur votre document.

Votre analyse de la situation me semble entièrement juste. Ce que j'en dirai ne viendra donc que la renforcer. La ligne de crête de mon propos est la suivante: **un certain nombre de caractéristiques de l'industrie audiovisuelle et de l'appareil éducatif n'ont pas permis jusqu'à présent la prise en charge de la formation en audiovisuel. Mais les situations, tant pour l'industrie audiovisuelle que pour l'appareil éducatif, sont en train de changer. Les conditions d'un déblocage sont donc possibles pourvu que l'on adopte la stratégie appropriée à la situation nouvelle.**

1 - Caractéristiques de l'industrie audiovisuelle et de l'appareil éducatif jusqu'au milieu des années 80

1.1 L'industrie audiovisuelle

C'est une industrie en **gestation** et **fractionnée**. Le marché de l'emploi est presque entièrement constitué de pigistes formés sur le tas et qui se perfectionnent eux-mêmes. Seules les entreprises publiques d'audiovisuel ont des plans de dotation de personnel et elles assurent elles-mêmes la formation. Les consensus sur les besoins de formation sont donc difficiles à établir.

C'est une industrie dont les **technologies évoluent rapidement**, rendant obsolètes des technologies bien établies et déstabilisant les entreprises. Le paysage bouge continuellement, ce qui rend difficile la récurrence des projets de formation.

C'est une industrie qui a une certaine **méfiance des réseaux éducatifs**. La formation qui s'y donne leur paraît loin de la réalité. C'est un milieu qui privilégie la création d'une **école professionnelle** en cinéma et audiovisuel contrôlée par les artisans de ce milieu et ne dépendant pas du ministère de l'Éducation. (C'est une position analogue qui a été longtemps défendue par le milieu des métiers d'art).

1.2 L'appareil éducatif

C'est un milieu qui, lors des grandes réformes de la fin des années 60, a intégré les institutions d'enseignement existant dans le domaine des arts (Institut des Arts graphiques, Institut des Arts appliqués, Beaux-Arts), mais a eu du mal à innover pour les domaines en gestation et en développement dans le domaine des arts.

Les causes de cette stagnation sont les suivantes:

- **la bureaucratisation du développement.** Les autorisations de programmes dépendent dorénavant, tant pour les collèges que pour les universités, d'organismes centraux (ministère, Conseil des universités) qui imposent des formats analogues (DEC, Bac) pour toutes les formations. Les décisions de pertinence pour tous les programmes se prennent à partir des mêmes critères de rentabilité. Les initiatives locales qui ont toujours été le moteur des créations des institutions d'enseignement en art ne sont guère possibles;
- **l'abandon des alliances avec l'industrie.** Plusieurs raisons expliquent ce comportement: le choix du modèle de formation professionnelle fait au Québec dans les années 60, la responsabilité exclusive du ministère de l'Éducation pour assurer la formation pour tous les secteurs d'activité (les tentatives d'écoles professionnelles relevant de ministères sectoriels plus proches de secteurs d'activités spécifiques ont toutes échoué), l'attitude ambivalente de certains secteurs d'activités relativement à la nécessité de la formation et leur méfiance par rapport aux systèmes d'éducation.

Dans ce contexte, on comprend qu'on n'aboutisse à rien et que l'on cultive l'indécision ou le report de la décision. Le Collège Ahuntsic a réactivé plusieurs fois depuis 1981 le dossier de formation en cinéma, et le Collège Montmorency a fait plusieurs fois des démarches pour être autorisé à offrir le programme Art et technologie des médias (le Conseil des collèges a même en 1980 recommandé au ministre de donner à ce Collège cette autorisation). Mais cela n'aboutit pas. Les arguments les plus souvent entendus pour reporter ces décisions ont été:

- l'étude de pertinence n'est pas suffisante; les perspectives d'avenir sont incertaines;
- le milieu industriel dans ce domaine est fragmenté, en évolution; il n'a donc ni consistance, ni cohérence, ni continuité;
- le départage entre le niveau collégial et le niveau préuniversitaire n'est pas clair. Concordia ne peut-il suffire?

Dans ce contexte, on comprend aussi les critiques faites par l'industrie audiovisuelle relativement à la qualité des diplômés des collèges et universités: formation théorique, manque de formation technique, d'expérience et de maturité. En effet, les programmes n'ont pas été établis à partir des besoins de l'industrie. Ainsi, le programme "cinéma", qui se donne dans quelques collèges dont le nôtre, ou le programme "communication", qui se donne à Brébeuf, sont plus des programmes de culture, d'exploration de

ces médias ou de critique artistique que des programmes professionnels visant la maîtrise des compétences requises dans un métier.

Mais la conjoncture actuelle permet, je crois, d'escompter la levée de ces blocages.

2 - Les caractéristiques actuelles de l'industrie audiovisuelle et de l'appareil éducatif

2.1 L'industrie audiovisuelle

Votre document met bien en relief certaines caractéristiques actuelles de cette industrie.

Certaines caractéristiques antérieures demeurent, notamment les caractéristiques de l'emploi (marché des pigistes) et la fragmentation (c'est une industrie de petites entreprises), mais c'est une **industrie en progression**. Depuis le début des années 80, le volume d'activité a cru de plus de 250%, et le désengagement relatif des diffuseurs publics du domaine de la production a suscité l'intervention de producteurs privés indépendants des diffuseurs.

C'est une industrie qui a des possibilités de **développement et de concentration à Montréal**. Elle est identifiée par le Rapport Picard comme un des axes de développement de Montréal: le potentiel est là, les synergies sont possibles.

C'est une industrie en **mutation technologique** par suite de la grande diffusion de la vidéo et de la généralisation de l'informatique dans les processus de production.

C'est une industrie qui commence à avoir conscience que sa survie, mais surtout sa capacité concurrentielle dans une économie de marché ouvert **dépend du savoir-faire de ses artisans**. D'où l'importance de la formation et de la mise à jour continue des savoirs et savoir-faire.

C'est une industrie qui, par suite de son développement et de l'avenir qu'elle veut se donner à Montréal, voit davantage l'intérêt de **recourir au rôle de formation des établissements publics**: la permanence d'une formation peut y être mieux assurée.

2.2 L'appareil éducatif

Des changements ont aussi lieu ces dernières années dans le fonctionnement de l'appareil éducatif. Je vous en signale quelques-uns:

- **l'ordre universitaire et l'ordre collégial ont mieux défini leur niveau d'intervention réciproque**, ce qui est de nature à favoriser la concertation. Ainsi, dans le domaine de la formation audiovisuelle, les parties conviennent de plus en plus que le rôle des cégeps est d'assurer la formation et le perfectionnement technique: production, régie, assistance à la réalisation, animation, montage, prise de vue, génie du son, etc. Le rôle des universités est, lui, d'assurer la formation et le perfectionnement dans le domaine de la scénarisation, de la réalisation, de la direction de production et de post-production. Les parties conviennent aussi que le rôle de recherche doit être assuré par les universités, mais qu'en recherche et développement, les concertations université-cégep-entreprises doivent être recherchées. Et des collaborations de cet ordre existent déjà dans certains domaines;

- il y a dans les réseaux éducatifs **une plus grande diversification de formats de formation**. Ce qui permet plus de flexibilité. Ainsi, pour les collèges, à côté du DEC peuvent être produits des formats plus courts à finalité strictement professionnelle, les Attestations ministérielles, ou même les Attestations de collègue. Les procédures de mise en place de ces formats sont plus souples et plus rapides. Les Attestations sont réservées aux adultes (adulte: quelqu'un qui, après son secondaire V, a interrompu les études pendant un an), mais dans certaines conditions particulières, elles pourraient se donner à des finissants du secondaire;

- **des programmes peuvent être élaborés en tenant compte des conditions réelles de travail**. Ainsi, une technique d'élaboration de programmes professionnels et techniques, appelée "définition des programmes par compétence", est actuellement rodée et disponible pour l'ordre secondaire et collégial. Encore peu diffusée au niveau collégial, elle est cependant disponible ici ou là. Dans notre Collège, plusieurs professionnels ont été formés pour travailler avec cet outil, et nous l'utilisons pour les programmes d'enseignement dont l'élaboration nous revient. Selon cette formule, la définition des compétences n'est pas faite par le professeur, mais par les gens du métier qui sont ainsi associés à l'élaboration du programme; les spécialistes des processus d'apprentissage n'interviennent que par la suite; ce ne sont donc pas eux qui déterminent les compétences à acquérir; ils sont là pour déterminer les moyens qui permettront de les acquérir;

- **l'appareil éducatif des cégeps fait face de plus en plus aux besoins de perfectionnement et de recyclage vécus par les entreprises par suite des changements technologiques**. Des programmes de formation spécifiques pour les besoins d'entreprises identifiées ou de secteurs d'entreprises sont ainsi conçus et dispensés. Ainsi, pour notre Collège, le budget consacré à ce type d'activité il y 4 ans était de 40 000 \$; il a été, l'année qui vient de s'écouler, de 3 000 000 \$;

- Ici et là, **on assiste à une diversification des stratégies d'intervention de l'appareil éducatif**: conventions de coopération entre collège et entreprises ou secteur industriel (ainsi, chez nous, des conventions formelles de cet ordre existent avec Urgences-Santé, Provigo, Hydro-Québec, Transcontinental, la Société des industries du Plastique du Canada, etc.), intégration de la reconnaissance des acquis dans le processus de formation et de diplôme, utilisation des ressources techniques des entreprises pour assurer la formation, enseignement coopératif (voir le Projet d'expérimentation d'une collaboration Collège-entreprise pour la formation en techniques de transformation des matières plastiques), création d'écoles-ateliers (dans les métiers d'art);

- on assiste aussi à **une diversification des sources de financement**. L'argent n'est pas facile à trouver pour élaborer des projets et les mettre en oeuvre, mais les besoins de formation, de recyclage et de perfectionnement devenant primordiaux pour assurer la productivité et la compétition des industries québécoises et canadiennes, tous les paliers de gouvernement mettent sur pied des programmes financiers. Ici encore, quelques collèges ont développé la connaissance et l'expertise des mécanismes permettant d'accéder à ces différentes sources de financement. Ainsi, pour un grand nombre de projets de formation, nous avons assuré nous-mêmes pour les entreprises le démarchage qui permet de s'assurer des fonds.

Le tableau que je vous trace ici du changement de l'appareil éducatif n'est cependant pas généralisé. Cela bouge, mais cependant tout et tous ne bougent pas au même rythme. Les réussites dépendent donc encore de l'esprit d'entreprise et de la conviction de quelques-uns. Mais cet esprit, même s'il n'a guère une grande diffusion, existe. Et je crois que ces nouvelles approches utilisées dans des domaines divers de formation (je pourrais vous illustrer toutes ces approches par des réalisations concrètes faites dans mon Collège et aussi dans tel ou tel autre collège) peuvent produire des effets probants dans le domaine de l'audiovisuel. Je pense que vous pouvez l'affirmer sans difficulté dans votre document.

3 - **La stratégie de concertation proposée**

Je suis absolument d'accord avec la stratégie que vous proposez: **le milieu lui-même doit assumer l'émergence des conditions permettant son développement**. Et pour une de ces conditions, la formation, il doit le faire en concertation avec les réseaux d'enseignement.

Notre Collège, quant à lui, est prêt à siéger dans cet organisme de concertation. Notre intérêt soutenu pour la formation dans ce domaine, les revanches à prendre sur les avatars antérieurs de nos projets de formation, notre engagement dans les

transformations nécessaires des formes et des modèles d'intervention traditionnels de l'enseignement technique sont là les motifs qui nous animent à faire cette offre. Notre représentant s'assurerait la collaboration des collèges montréalais impliqués dans ces dossiers: cégep du Vieux-Montréal (Électrotechnique-voie de sortie Audiovisuel, Infographie en dessin animé), cégep Montmorency (intérêt pour le programme Art et technologie des médias), et celle des intervenants ministériels québécois (Direction générale de l'Enseignement collégial au ministère de l'Enseignement supérieur, Commission de formation professionnelle, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu) et fédéraux (ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ministère du Développement régional, secrétariat d'État) impliqués dans le financement de programmes de formation.